

PRÉFET DU NORD

*Le Préfet*



Lille, le - 6 SEP 2011

Monsieur le Député,

Par courrier du 17 août 2011, vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées par la SCI NATMED à obtenir l'autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour le projet de création d'un complexe commercial à FOURMIES, ZAC de la Marlière, projet considéré prioritaire en terme de création d'emplois pour le sud Avesnois.

La SCI NATMED a déposé auprès de mes services la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour ce projet d'une surface de vente de 6600 m2 le 15 avril dernier.

L'examen du dossier au regard des dispositions du code de commerce et de l'arrêté ministériel du 21 août 2009 a appelé des observations formulées au demandeur par courrier du 29 avril 2011.

Les éléments complémentaires adressés par le pétitionnaire le 6 juillet dernier n'ont cependant pas permis de juger le dossier recevable et ont donné lieu à une seconde demande d'informations en date du 20 juillet, non transmises à ce jour.

Je vous rappelle, en effet, que depuis l'entrée en vigueur du dispositif de l'aménagement commercial, les CDAC statuent désormais en se référant aux nouveaux critères d'aménagement du territoire et de développement durable prévus à l'article L752-6 du code de commerce et non plus aux seuls critères économiques appliqués auparavant en matière d'équipement commercial.

Pour permettre aux membres de la CDAC d'apprécier les apports de ce projet dans ces domaines, il appartient au demandeur de fournir les informations nécessaires et notamment sur la qualité environnementale de ce projet d'envergure et son inscription harmonieuse dans le paysage.

Je vous précise que dès réception des pièces complémentaires, l'examen de ce dossier fera l'objet de la plus grande diligence de la part de mes services afin de ne pas pénaliser ce projet ambitieux pour votre territoire.

*Un travail sur ce dossier au pour l'un du projet Anor particulièrement ardu*

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

*Corréalence*

Monsieur Jean-Luc PERAT  
Député - Conseiller Général  
Mairie d'Anor  
5 et 5 bis rue Léo Lagrange  
BP n° 3  
59186 ANOR  
Réf : DRLP 1 - CDAC

Dominique BUR